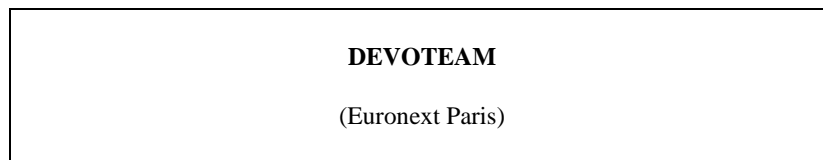


220C5229  
FR0000073793-OP013-A04

1<sup>er</sup> décembre 2020

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.



**Complément à D&I 220C5225 du 1<sup>er</sup> décembre 2020**

1. Le 1<sup>er</sup> décembre, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat initiée par la société par actions simplifiée Castillon<sup>1</sup> visant les actions de la société DEVOTEAM **sera réouverte du 3 au 16 décembre 2020**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les actions de la société, la société Castillon détient de concert 6 032 356 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 72,40% du capital et au moins 62,53% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

La société Castillon s'engage irrévocablement à acquérir au prix de 98 € par action la totalité des 2 161 419 actions DEVOTEAM existantes non détenues par elle<sup>3</sup>, représentant 25,94% du capital de cette société.

2. Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

---

<sup>1</sup> Contrôlée à ce jour par le sous-concert composé de MM. Godefroy de Bentzmann et Stanislas de Bentzmann. Cette société demeurera contrôlée par le concert composé du sous-concert Bentzmann et de la société Step Holdco 3 S.à.r.l., laquelle est contrôlée au plus haut niveau par KKR & Co.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 8 332 407 actions représentant 9 647 448 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Il est toutefois précisé qu'à la suite de la perte des droits de vote double des actions DEVOTEAM qui seront transférées par le sous-concert Bentzmann et par Tabag, et sans tenir compte de la perte des droits de vote double des autres actions DEVOTEAM qui ont été apportées à l'offre publique d'achat, le nombre total de droits de vote ne devrait pas excéder 8 598 280, et l'initiateur devrait donc détenir au moins 70,16% des droits de vote de DEVOTEAM.

<sup>3</sup> Excluant les 138 632 actions DEVOTEAM détenues en propre par la société (qu'elle s'est engagée à ne pas apporter à l'offre).